

**Compte - Rendu du**  
**Conseil des Études et de la Vie Universitaire**  
**du Jeudi 01 février 2007**

**LES MEMBRES ELUS :**

**Les présents :**

**Collège A :** S. PIECHOWIAK, M.A. SPIQUEL, O. STARZENSKI,

**Collège B :** N. CAOUDER, D. DERKS, H. GRINE, J. HEUDE, C. PETILLON, J.M. RAVIART, D. TABARY

**Collège IATOSS :** A. JOLY, J.P. DUBOC, L. LOURDEAUX

**Collège usagers :** S. DUBOIS, T. FLAMENT, J. MOUNG, P. REBEYROTTE, A. TRAUlle

**Excusés :**

**Personnalités extérieures :** D. BOSSEAUX, P. ROY, J. VARLET

**Collège A :** S. GOUAZE, D. LEGER, A. TALEB-AHMED

**Absents :**

**Personnalités extérieures :** M. le Représentant du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs

**Collège A :** E. DOGHECHE, L. VRANCKEN

**Collège B :** M. CUVILLIEZ

**Collège IATOSS :** C. EDART

**Collège usagers :** A. ADOUKA, J.R. ANDRE, A. HENNI, Y. KHORSA, M. KOUADIO, N. LORIOT, G. LOUIS, A. ROCHDAHOU, C. SAUVAGE

**Pouvoirs :**

**Collège A :** A. TALEB-AHMED donné à S. PIECHOWIAK

**Collège B :** S. GOUAZE donné à O. STARZENSKI

**Collège usagers :** M. DELCOURT donné à A. TRAUlle (à compter de 16 h 30), P. REBEYROTTE donné à A. TRAUlle (à compter de 16 h), F. THOMAS donné à S. DUBOIS (à compter de 16 h)

**LES MEMBRES DE DROIT :**

**Présent :**

**Excusés :** F. DESPRES, P. DULION

**LES MEMBRES INVITES :**

**Les présents :** L. BERNARD, B. BOUCHEZ, D. COME (représente Mlle GORDIEN), G. DECHY, E. FLAMENT, S. HALLAUX, I. HAUBREUX, B. LEMAY, F. MADEUF, O. SENECHAL, B. RADTKE, I. TILLOY (représente Mme DUBROEUQ), M. TUGORES

**Excusés :** C. DELEBARRE, M. BLAISE

**Absents :** C. BARBIEUX, A. BONDUELLE, P. BRICOUT, D. COUTELLIER, M. DESCARGUES-GRANT, J.M. DESRUMAUX, J. KALINSKI, S. MERVIEL, P. MILLOT, X. MOREAU, M. OURAK, J. PILETTE, W. PSONKA, J.P. ROUZE, M. TOURNIER, M. VERHEYDE

Le quorum n'étant pas atteint à l'ouverture de la séance, M. Sénéchal, Président du Conseil, fait remarquer que l'ensemble des points composant l'ordre du jour ne pourra faire l'objet d'un vote, les avis des membres du CEVU seront néanmoins transmis à la prochaine réunion du conseil d'administration.

### **Approbation du CR du CEVU du 23 novembre 2006:**

Le compte-rendu de la réunion du CEVU du 23 novembre 2006 est soumis à l'approbation des membres du Conseil pour remarques éventuelles.

M. Raviart souhaite revenir sur un point situé page 3, dans le sujet concernant la campagne d'habilitations 2006-2007, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> paragraphe.

Il souhaite que soit revue la seconde partie du paragraphe et qu'il soit indiqué : "Le taux d'intervention de professionnels dans la formation est de 35 % en 2005/2006 contre 24 % auparavant. Une information sur l'insertion professionnelle, provenant du SIP, est basée sur....".

Par ailleurs, dans le 6<sup>ème</sup> paragraphe, les années ont été décalées, il s'agit en effet d'octobre 2006 et de mai 2007 et non pas de 2007 et 2008.

Moyennant l'intégration de ces modifications, le compte rendu reçoit l'approbation du Conseil.

### **Ordre du jour :**

#### **Projet FSDIE : subventions nouvelle campagne FSDIE et nouvelles règles d'attribution**

M. Sénéchal précise qu'il s'agit ici d'une information sur les projets à l'initiative des étudiants. Le CEVU n'apporte qu'un avis, le vote pour l'approbation de ce point ayant été donné en CA du 25 janvier.

M. Sénéchal cède alors la parole à M. Bouchez afin de présenter ce dossier.

M. Bouchez présente le document relatif au budget de campagne FSDIE. Les projets doivent toujours être portés par une association étudiante. Le document compte 10 projets mais nous pouvons en considérer 9, le projet ETUDIFAC, prévu pour la rentrée 2008 bénéficiant de crédits, reconduits d'année en année et ponctionnés sur le FSDIE à savoir 3000 € réservés.

Les 9 autres projets ont vu leur demande de subvention diminuer si nécessaire. Des projets ont été corrigés ou un complément d'informations a été demandé. D'autres ont dû être entièrement revus.

M. Bouchez précise qu'il peut y avoir une différence entre le montant sollicité et le montant des subventions proposées, la commission FSDIE attribuant ces subventions selon des critères rappelés dans la circulaire ministérielle parue au BO n°32 du 06/09/2001 complétée par les règles de fonctionnement votées par le CEVU du 2 mars 2006.

M. Bouchez passe ensuite à la présentation du document relatif aux propositions de modifications des critères d'attribution des subventions du FSDIE.

L'application des critères mis en place par la Commission Vie de l'Etudiante suite au CEVU du 2 mars 2006 s'avèrent parfois difficile pour certains dossiers. Par conséquent, des modifications, non conséquentes, ont été apportées, permettant un fonctionnement plus en conformité. Les principes généraux n'ont pas été fondamentalement modifiés, seule l'écriture a été remaniée.

M. Traullé informe le conseil de l'existence d'une nouvelle association transversale : la C2EV.

## Projets de l'université d'automne

Le 30 novembre dernier s'est déroulée une université d'automne dont le thème était : "LMD2 : Leviers d'actions pour faire réussir ensemble nos étudiants".

L'objectif de cette journée était un appel à projets parmi les enseignants et les différents personnels de l'université, avec le souci d'atteindre les objectifs que le Ministère a fixé à l'établissement dans le cadre du contrat quadriennal. Afin d'atteindre ces objectifs, l'université a lancé des projets d'actions sur des chapitres pour lesquels le Ministère a attribué des moyens.

L'idée a été d'identifier différents projets, de les structurer, les hiérarchiser et les prioriser. Les critères ont été définis, en fonction des résultats souhaités, afin de disposer de moyens en conséquence.

Cette logique nous est imposée par le Ministère.

Le nombre de participants à cette journée étant de 102 personnes issues de tout l'établissement, des personnes n'ayant pour certaines jamais eu l'occasion de travailler ensemble.

A l'issue de la journée ont été proposés 65 projets dont 63 ont présentés récemment en bureau élargi.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Contribution du projet aux objectifs et indicateurs du contrat dans la perspective des évaluations à mi-parcours et finales par le Ministère.
- Transversabilité : plusieurs composantes - plusieurs domaines - plusieurs formations.
- Effet levier : projet ne respectant pas les deux critères précédents mais dont le lancement à titre expérimental permettra une généralisation qui contribuera au respect de ces critères.
- Large consensus (projets répondant à un besoin partagé par beaucoup d'acteurs).
- Spécifique 1.1.5 (TICE au service de la formation) : compatibilité avec les exigences de l'UNR (projets co-financés par la région). Le principal critère de l'UNR est la production de supports numériques n'existant pas par ailleurs.

M. Sénéchal passe ensuite en revue l'intégralité des projets proposés par objectif :

### **Objectif 1 : La refondation de l'offre de formation**

- Création d'une formation bac + 6 double compétence en ingénieur-gestionnaire dans le secteur des transports.
  - M. Traullé s'interroge sur le niveau bac + 6 : M. Sénéchal précise qu'il s'agit d'un Mastère spécialisé en un an consistant à donner à des personnes déjà ingénieur une spécialisation encore plus pointue dans un domaine.
- Enquête auprès des composantes pour identifier un calendrier pédagogique plus satisfaisant que le calendrier actuel.
  - M. Traullé estime que cette activité revient à la Présidence. M. Sénéchal répond que la Présidence a fait une 1<sup>ère</sup> proposition de calendrier mais que cette dernière

laisse ouverte la possibilité de propositions afin de mettre en place un calendrier que l'ensemble des composantes saura mieux appliquer.

- M. Starzenski fait remarquer que le projet suivant porte sur le même thème. Pourquoi ne pas unir les deux ? Il est primordial de concentrer les efforts de tous. M. Sénéchal explique que le projet 111B est étroitement lié au 111C car l'objectif consiste à ce qu'un calendrier unique soit appliqué, pour l'instant le calendrier voté en CA du 11 mai 2006. Si un nouveau calendrier apporte satisfaction, ce dernier sera proposé au CEVU et au CA. Il précise également que le projet 111C n'existera plus en 2008, l'enveloppe n'étant disponible qu'une année.
- Mme Spiquel déclare que le projet 111B n'est qu'un travail d'enquête et que peut-être, rien ne sera changé. Toutefois, elle estime que sur les 10 000 € susceptibles d'être alloués à chaque composante pour le 112C, la répartition d'une telle somme identique par composante n'est pas juste. Pour une grosse composante, il est difficile de libérer les étudiants le jeudi après-midi. Elle demande par conséquent que la répartition se fasse au prorata du nombre d'étudiants et non globalement par composante. M. Sénéchal répond que le sujet a déjà été débattu sur la décision de verser 10 000 €/composante. Il déclare cependant prendre note de la remarque et sera porteur de la demande. Mme Spiquel rajoute que l'on ne peut pas sortir les résultats d'examens de 2 000 étudiants en deux jours et qu'il faut comparer avec une composante ne comprenant que quelques centaines d'étudiants. Mme Tilloy rétorque que les petites composantes ont leurs propres difficultés à savoir la taille des locaux voire le manque de salles qui a une incidence directe sur la libération des étudiants le jeudi après-midi.
- Modélisation de l'intégralité de notre offre de formation sur APOGEE jusqu'au niveau des UE.
- Saisie de l'intégralité de notre offre de formation sur UNIFORM jusqu'au niveau des UE.
  - M. Sénéchal déclare que ces deux projets sont fondamentalement liés et que l'université est tenue de délivrer un supplément au diplôme depuis la publication des arrêtés de 2002 sur le LMD. Aujourd'hui, il ne nous est plus possible d'échapper, la délivrance du supplément au diplôme sera l'une des conditions des prochaines habilitations de nos diplômes.
  - Mme Spiquel demande pourquoi la répartition des moyens ne se fait pas au nombre d'UE : leur nombre n'étant pas le même dans toutes les composantes. M. Sénéchal est d'accord sur la remarque et affirme que le nombre d'UE conditionnera bien la répartition des crédits.
  - M. Raviart demande alors s'il y aura un effet rétroactif quant à la saisie des historiques. M. Sénéchal répond que l'objectif cible la modélisation actuelle qui est déjà difficile à obtenir. La saisie des historiques n'est donc pas un objectif pour le moment.
- Création d'un Master transfrontalier "Sciences des Matériaux".
  - Projet de développement de l'antenne de Maubeuge. Création de formations complémentaires en Matériaux. Financement INTERREG.

## **Objectif 2 : Le décloisonnement des enseignements**

- Développer le module d'accompagnement transversal (PPP) "Projet Personnel et Professionnel"

- les DUT et DEUST proposent déjà des modules PPP (M. Tabary). La vocation de modules d'accompagnement est d'intégrer à terme l'offre de formation.
- Expérimenter le module d'accompagnement transversal "Entrepreneuriat"
  - Le nombre d'étudiants bénéficiaires n'a pas été précisé.
- Mutualisation UE de la Licence Professionnelle management des organisations spécialité Entrepreneuriat de l'IAE et de la Licence Professionnelle management des organisations option management opérationnel en PME-PMI de l'IUT.
- Mutualisation d'UE entre l'Institut d'Etudes Judiciaires de la FDEG et l'IPAG.
  - M. Starzenski souhaiterait une mutualisation plus aboutie et regrette que les formations procédant déjà à une mutualisation ne bénéficient pas de financement. M. Sénéchal répond que les composantes ayant une grande expérience dans le domaine, et qui souhaitent faire profiter l'ensemble de l'établissement de cette expérience, peuvent proposer des projets dans ce sens, qui ont de grandes chances d'être retenus.
- Modules de sensibilisation à la culture commerciale de l'entreprise pour la dimension professionnelle de la filière technologique.
- Développement de modules de présentation au concours d'entrée à l'IUFM.
  - Axe professorat des écoles
- Développement d'un module de consolidation des compétences écrites et orales pour communiquer.
- Développement d'un module "insertion professionnelle et connaissance du tissu économique, social et culturel de l'Europe du Nord Ouest".
- Développement d'une plateforme technologique en Matériaux (PTM).
  - Ce n'est pas l'objectif du contrat que de financer ce genre de projet qui par ailleurs, est éligible au financement INTERREG.
- Expérimentation d'un module d'accompagnement transversal module "management et gestion".

### **Objectif 3 : L'aménagement des parcours au service de la réussite**

- Développement d'un Pôle Universitaire en Construction Durable (PUCOD).
  - Le budget est trop élevé.
- Mise en place d'un forum de présentation des métiers exercés à la sortie des filières de gestion.
- Incrire l'ensemble des diplômés au RNCP et réaliser les suppléments au diplôme.
- Mieux informer les étudiants sur les possibilités de carrière dans les administrations.
- Organisation et accueil au sein d'une formation adéquate de publics spécifiques : bacheliers technologiques et professionnels en formation initiale ou demandeurs d'emploi.
  - Création d'une année spéciale ou passerelle, prise en charge impossible sur le contrat en tant que tel.

- Création d'une filière d'établissement (ou pôle universitaire) Audiovisuel et Multimédia.
- Pôle Universitaire des Métiers de l'Informatique - PUMI.
- Proposer une remise à niveau en grammaire à des étudiants non spécialistes de troisième année de licence.

#### **Objectif 4 : L'intégration des nouvelles modalités de formation**

- Evolution du TP Projet "Cellule Flexible de Production Automatisée" : Exploitation des espaces de travail collaboratif.
- Expérimentation d'une certification C2i professionnel « métiers de l'édition ».
- Evaluation des formations et des enseignements dans le cadre d'une démarche qualité.
- Mise en place d'un monitorat pédagogique dans le cadre d'une lutte contre l'échec.
- Développement de la certification C2i et du module d'accompagnement correspondant.
- Mise en place d'ateliers d'innovation pédagogique sur la méthodologie PSP: Pédagogie de la Situation Professionnelle.
- Evaluation des formations et des enseignements dans le cadre d'une démarche qualité.
- Expérimentation du CS2I (Certificat en sécurité informatique individuelle).
- UVHC, centre d'examen régional pour le CLES en italien.
- Implantation d'un centre de ressources multimédia en langues à vocation transversale, notamment dédié à la préparation du CLES.
- Mise en place d'un système d'évaluation en ligne des enseignements, accessible à tous les étudiants et enseignants de l'U.V.H.C via l'E.N.T.
- Développement de la certification en sécurité électrique.
  - Le caractère transversal du projet doit être démontré.
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail.
  - En théorie, ce projet est hors champ du contrat.
- En atelier CERP: Explorer, expérimenter et généraliser les innovations pédagogiques.
- Reconnaissance de la licence professionnelle Journaliste Rédacteur d'Images et de Sons (JORIS) par la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels (CCIJP).

## **Objectifs 5 : Les TICE au service de la formation**

- Développement de l'expérience pédagogique au travers de projets pilotes évalués par un jury intégrant des extérieurs. Réalisation de la bibliothèque virtuelle : cours, tutoriaux.
- Créer une plateforme collaborative de recherche entre les enseignants chercheurs, les doctorants, les étudiants de Master Recherche, les étudiants de Master Professionnel et le tissu industriel.
- Mise en ligne de cours spécifiques mettant en œuvre une pédagogie permettant une auto formation et une évaluation aux fins de validation des UE concernées, par le biais d'un site internet.
- Conception d'un dispositif hybride d'assistance pour les étudiants internationaux non francophones de l'UVHC (TECAP).
- Mise en place d'une plateforme de production et de diffusion au sein de la formation pour une acquisition des compétences approfondie, notamment par l'autoformation, le développement de projets collaboratifs et distants.
- Utilisation des outils de pédagogie synchrone pour l'enseignement.
- Développer l'utilisation à distance de ressources physiques réelles existant en salle de travaux pratiques.
- Etude, mise en place et accompagnement de l'utilisation d'une base de données portant sur les simulations à but formatif, selon une démarche de capitalisation d'expérience(s).
- Construction d'une vidéothèque numérique.
- Mise en place à la FSMS (puis pour l'ensemble de l'UVHC) d'un «Open Course Ware» (OCW) et d'un Wiki Sciences du Sport.
- Mise en place d'une structure informatique pour l'aide à la création des emplois du temps, pour leur diffusion et pour l'élaboration des bilans (Visual Timetabling).
- Enseignement à distance pour le génie mécanique, comportement et réalisation de systèmes mécaniques.
- Mise à disposition d'informations spécifiques aux réseaux d'universités partenaires et relatives au pays d'accueil.

## **Objectif 6 : Une logique de formation tout au long de la vie**

- Proposer une offre de Formation Continue A distance et Diplômante (FCAD).
- Identifier les compétences transversales et spécifiques associées aux métiers de la filière professionnelle gestion-management à deux niveaux de sortie L3 et M2.
- développer l'alternance intégrée, notamment en licences professionnelles.
- Harmonisation des pratiques de la VAP85 au sein de l'établissement.
- Offrir aux usagers une prestation d'accueil et d'information équivalente quelle que soit la composante ou le service auxquels ils s'adressent.

- Alternance intégré : ouvrir pour la voie de l'apprentissage de nouvelles formations tout au long de périodes contractuelles et mettre en œuvre le contrat de professionnalisation.
- Déclinaison par niveau de sortie des compétences transversales et spécifiques de chaque filière professionnelle (L3 et M2).
- Réorienter les étudiants à l'issue du S1 et du S4 : harmoniser et étendre l'expérience de l'IUT aux étudiants des autres composantes.
- Création de l'Université Pour Tous pour la diffusion de la culture auprès d'un public très large (étudiants, retraitée, salariés, sans emploi...).
- Établir un catalogue numérique des formations DIF.
- Développement de procédures de VAP et de VAE au profit de fonctionnaires et d'élèves fonctionnaires.
- Accompagner à la réflexion et aux démarches d'orientation et aider à la définition du projet professionnel.
- Contractualiser les relations de DREAM avec différentes entreprises partenaires par la signature de conventions de partenariat.

En ce qui concerne l'ensemble de ces projets, certains ont reçu un avis favorable et leur lancement est imminent. Pour d'autres, les porteurs devront apporter un certain nombre d'informations complémentaires, fusionner le projet avec d'autres, ou retravailler leur projet pour qu'il soit plus en conformité avec les attentes inhérentes au contrat.

### **Convention avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et de Travaux Publics (OPPBTP)**

M. Sénéchal présente les deux documents relatifs à cette convention, en formation initiale pour l'un et en formation par apprentissage pour l'autre.

L'objectif de cette convention est de sous-traiter quelques heures de formation à cet organisme car ce dernier possède des compétences très pointues dans des domaines que l'UVHC n'a pas.

Pour 30 h de formation en apprentissage, sera payée la somme de 1 192,20 €.

Pour 60 h de formation FI, sera payée la somme de 2 583,10 €.

M. Bouchez souhaite faire une correction de forme en supprimant le point dans la somme en euros 1 192,20 € et non 1.192.20 €.

Mme Petillon s'étonne de ne plus voir de tiret entre Hainaut et Cambrésis dans le pavé signature.

Dans le document FI, article 3, doit être remplacé "diplôme d'Ingénieur Maître" par "Master".

Dans le document en FA, article 3, doit apparaître l'intitulé intégral de la licence professionnelle.

Moyennant toutes ces précisions, les deux conventions reçoivent l'approbation du Conseil.

## **Dispositif : journée d'immersion des lycéens**

M. Sénéchal cède la parole à M. Bernard pour la présentation de cette journée.

L'an dernier, 150 élèves provenant des deux lycées de Denain étaient concernés par cette journée. Cette année, la visite de 200 futurs étudiants est prévue appartenant aux lycées Duplex de Landrecies, Jesse de Forest d'Avesnes sur Helpe, cité scolaire Camille Claudel de Fourmies, Wallon et Watteau de Valenciennes.

L'organisation se fera sur plusieurs journées à savoir les 14 et 21 mars 2007 pour les établissements de l'avesnois et les 13 ou 14 mars 2007 pour les établissements de Denain-Valenciennes. Une journée sera ajoutée le 19 février sur le site de Cambrai pour les lycées du Cateau Cambrésis et de Caudry.

Le lycée Eugène Thomas de Le Quesnoy serait également volontaire mais après la journée portes ouvertes du 24 mars 2007.

Des difficultés d'organisation sont apparues liées à la période de bac blanc.

Enfin, une visite d'une classe de 3<sup>ème</sup> du collège Budé de Maubeuge est également prévue.

M. Sénéchal souhaite mettre en garde les membres du conseil sur le nombre conséquent d'élèves devant visiter l'UVHC. En complément de ce dispositif sera organisée, par l'inspection de Saint Saulve, une classe de découverte scientifique qui consistera en la découverte d'un site industriel et de son environnement Collège - Lycée - Université. L'UVHC recevra des élèves de classe élémentaire pendant une demi-journée après la visite d'une industrie (Valourec).

La visite des lycéens des établissements de Cambrai et Denain se fera entre le Mont-Houy et les Tertiales, répartis selon les vœux des lycéens et les composantes.

Le lycée C. Deulin de Condé sur l'Escaut ainsi que des établissements privés seraient intéressés par cette journée d'immersion mais ce souhait est reporté à une prochaine année universitaire.

M. Raviart souhaite savoir si les lycéens auront reçu une réponse sur l'orientation active au moment de leur visite. La réponse est oui.

## **Questions diverses**

M. Traullé prend la parole au nom de M. Rebeyrotte, étudiant, qui souhaite savoir s'il est normal qu'en Master STIREA mention STIREA spécialité EIT, les deux parcours aient été fusionnés en raison d'un faible effectif et que cette modification ait entraîné une modification des ECTS. Quelle sera la dénomination du diplôme ?

M. Sénéchal demande à M. Traullé de faire mieux connaître les précisions quant à cette question mais répond qu'en ce qui concerne le diplôme, le parcours n'apparaissant pas sur ce dernier, il n'y aura aucune conséquence. Par contre, il est nécessaire d'étudier ce cas ainsi que les motivations qui ont nécessité cette fusion.

M. Sénéchal souhaite ensuite donner une dernière information concernant l'association lilloise Alliance qui travaille sur la discrimination positive. Un forum des stages est organisé le 15 février 2007 à Lille, à destination de personnes rencontrant des difficultés à trouver un stage pour différentes raisons : racisme, difficultés sociales, handicap... L'UVHC met en place un bus pour transporter tous les étudiants intéressés par ce forum. Les inscriptions sont à faire auprès du SIO-SIP. Cinquante entreprises de la région se sont engagées à proposer des offres de stage.

Enfin, il est annoncé que le Mardi 06 février 2006 à 18 h une réunion d'information sur la reprise d'études aura lieu aux Tertiales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sénéchal lève la séance à 18 h.

**Olivier SENECHAL**  
**Vice-Président**  
**Chargé des formations**  
**et de la pédagogie**